



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

**DCM 25/037 – AFFAIRES GÉNÉRALES – Renouvellement de la convention
de partenariat avec l'association IFEP**

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 13 février 2025 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 7 février 2025).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} CHATELLET Brigitte, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M ^{me} SIMONIN Elsa |
| - M. BERTRAND Romain | par Mr GOUT Christophe |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par Mr CADIOU Patrick |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |

SORTIES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} COLLET Marina, sortie à 19h15 et revenue à 19h20 (a pris part à tous les votes, sauf la DCM n°25/022)
- M. FONTANA Alexandre, sorti à 20h14 et revenu à 20h31, puis de 22h15 à 22h22 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/023, n°25/024 et n°25/025)
- M^{me} SIMONIN Elsa, sortie à 21h28 et revenue à 21h49 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/035 et n°25/036).

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M^{me} OROSCO Claire
- M^{me} BARDARY Karine
- M. SIMONIN Sébastien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M^{me} GOUAR Saara a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20250220-DCM25-037-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

VILLE DE
HOUILLES

DCM 25/037

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Insertion Formation Éducation Prévention (IFEP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n°23/068 du 23 septembre 2023 autorisant la signature d'une convention de partenariat avec l'association Insertion Formation Éducative Prévention (IFEP),

Vu le bilan de l'action de l'IFEP pour l'année 2024,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur des territoires fragiles, la Ville souhaite renouveler son partenariat avec l'association Insertion Formation Éducation Prévention (IFEP) afin de poursuivre les actions de prévention spécialisées en direction des jeunes en rupture ou en voie de marginalisation,

Considérant que ces actions permettront de continuer l'action de l'IFEP pour faciliter l'insertion, la promotion sociale des jeunes et des familles sur le territoire communal,

Considérant qu'un éducateur spécialisé de l'IFEP poursuivra les actions suivantes : un travail de rue au contact direct des jeunes, des actions collectives et un accompagnement éducatif individuel,

Considérant que la Ville met à disposition gracieusement à l'IFEP un local, « La Maison Bonnet-Lacotte » sise 40 rue de Verdun 78800 Houilles, en contrepartie des actions menées par cette dernière,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (24 VOIX POUR DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME ET 11 ABSTENTIONS DONT 7 DU GROUPE ID COMMUNE, 3 VOIX DU GROUPE ALTERNATIVE CITOYENNE ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE ET 1 DE M. HERAUD),

Article 1^{er} : **RENOUVELLE** la convention de partenariat entre la Ville et l'association Insertion Formation Éducation Prévention (IFEP) jusqu'au 31 mai 2025.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du
CGCT ont été accomplies pour le
présent acte.

AR. délivré le : 20 FEV. 2025

Publication effectuée le : 20 FEV. 2025

Exécutoire ce jour : 20 FEV. 2025

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250220-DCM25-037-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire et / ou d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de publication et/ou notification.